

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le 03/12/2024

ID : 069-216900969-20241129-DEL_24_090-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 novembre 2024

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 22 novembre 2024

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : M. Amar MANSOURI

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX

Procuration :

Mme Victoria MARI donne pouvoir à Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamel MESAI-MOHAMMED donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, Mme Nathalie COURREGES donne pouvoir à M. Frédéric SERRA, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Théo VIGNON donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, M. Jérôme BUB donne pouvoir à M. Monji OUERTANI, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à M. Guillaume MOULIN

EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL - APUREMENT PARTIEL DU COMPTE 1069

Afin d'améliorer la qualité des comptes publics locaux et de moderniser comptablement le secteur public local, la Ville applique, depuis le 1^{er} janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable du référentiel M57, dont l'objectif est d'harmoniser le cadre réglementaire qui se caractérise par la multiplicité des instructions budgétaires et comptables applicables selon les catégories de collectivités locales. Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente et la plus avancée en terme de qualité comptable.

Le 1069, compte non budgétaire, a participé au dispositif de mise en place de la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 en 1997 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de l'instauration du rattachement des charges et des produits à l'exercice lors de la première année.

En effet, il permettait ainsi d'éviter un accroissement des charges trop important lors du premier exercice comprenant les premières écritures de rattachement. Pour ne pas faire peser le poids de ces rattachements sur le résultat de fonctionnement d'une seule année, le différentiel entre les rattachements de charges et des produits avait été transféré en investissement sur le compte 1069. Il aurait dû faire l'objet d'un apurement dans les années suivantes, or les municipalités, à l'époque, ne l'ont pas fait.

Le compte 1069 étant non budgétaire ; il ne donne lieu à aucune inscription budgétaire votée par le Conseil Municipal et ne figure pas dans les documents budgétaires approuvés par le Conseil Municipal, mais il reste visible dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Cette procédure a permis de préserver l'équilibre du budget, la charge d'exploitation correspondante n'ayant jamais été réellement financée, il convient de le faire aujourd'hui.

Le compte 1069, présent dans la nomenclature M14 en investissement, ne peut pas être maintenu dans le plan des comptes M57.

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le 09/12/2024

ID : 069-216900969-20241129-DEL_24_090-DE

Ce compte 1069 présente un solde débiteur de 211 710,28 €. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'apurement partiel du compte 1069 sur l'exercice 2024, pour un montant de 105 855,14 €.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER l'apurement partiel du compte 1069 sur l'exercice 2024, pour un montant de 105 855,14 €.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	24	M. Xavier ODO , Mme Isabelle GAUTELIER , M. Guillaume MOULIN , Mme Najoua AYACHE , M. Florian RAPP , Mme Victoria MARI , M. Frédéric SERRA , Mme Irène DARRE , M. Christophe CABROL , Mme Marie-Claude MASSON , Mme Maria MARTINEZ , M. Djamal MESAI-MOHAMMED , Mme Nathalie COURREGES , M. Hervé NOUZET , M. Amar MANSOURI , M. Olivier CAPELLA , M. Maxime MONTET , Mme Delphine FAURAND , Mme Aurélie FRONTERA , Mme Chloé OLLAGNIER , M. Théo VIGNON , M. Florian CAMEL , M. Arnaud DEROUBAIX , Mme Marie-Line JULLIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	5	M. Roland DÉCOMBE , Mme Pia BOIZET , M. Jérôme BUB , Mme Daniela SEIGNEZ , M. Monji OUERTANI
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 29 novembre 2024.

Le Maire,
Xavier **ODO**.

Le secrétaire de séance
Amar **MANSOURI**.

